

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 149

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer au mot :

« des »,

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.